Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260205-DC2026020408-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 février, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 29 janvier s'est réuni en séance publique à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260204/08 :
Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus sur 2025

Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Alix DE LEPINAU, Laurent HARNOIS, Anthony CARO.
Absents représentés : Anne LE CORVEC a donné pouvoir à Nicolas LE GROS, Jean-Yves COZIC a donné pouvoir à Thierry PADELLEC
Absents excusés : Yves LOIN, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Loïc HAREL, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 16 - Pouvoirs : 2 - Votants : 18
Secrétaire de séance : Philippe GOURAUD
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 16 conseillers municipaux présents

---

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que chaque année les collectivités doivent présenter au conseil municipal un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, au titre de tout mandat et de toute fonction, exercées en leur sein.
Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la Commune.

Il vous est donc présenté l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Elus	indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la Commune de PLUNERET	montant annuel brut
VALLEIN Franck	Maire	25 649,64 €
DIARD-MARTIN Valérie	1er adjoint (jusqu'au 07/10/2025)	7 970,31 €
POMMOIS François	1er adjoint	10 358,52 €
GOURAUD Philippe	2ème adjoint	10 358,52 €
LE CORVEC Anne	3ème adjoint	10 358,52 €
LE GROS Nicolas	4ème adjoint	10 358,52 €
HURTAUD Karl	5ème adjoint	10 358,52 €
TOSTEN Madeleine	6ème adjoint	10 358,52 €
MINAMBRES Audrey	7ème adjoint	1 927,84 €
GUILLOUZIC Hervé	conseiller délégué	5 425,92 €
LE MENAJOUR Stéphane	conseiller délégué	5 425,92 €

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260205-DC2026020408-DE

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus de la Commune sur 2025.**

PLUNERET, le 5 février 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN